

## **Motion pour la libération de Victor Dupont**

**Adoptée par les sections 04 (science politique), 17 (philosophie) et 19 (sociologie) du Conseil National des Universités**

« En tant que membres du Conseil National des Universités, nous exprimons notre plus vive préoccupation au sujet de l’incarcération du chercheur français Victor Dupont par les autorités militaires tunisiennes, depuis le 19 octobre 2024. Il est accusé « d’atteinte à la sûreté de l’État » alors qu’il était en Tunisie pour son travail de recherche sur des diplômés-chômeurs.

Victor Dupont est doctorant contractuel à l’IREMAM depuis novembre 2022, rattaché à l’équipe ED 67 Sciences Juridiques et Politiques (Aix-Marseille Université) et il est membre d’un programme scientifique financé par le Conseil européen de la recherche (ERC). Il prépare une thèse intitulée « Se mobiliser pour le travail en Tunisie (post) révolutionnaire. Une comparaison des rapports au politique de jeunes diplômés universitaires », sous la codirection d’Amin Allal (CERAPS) et d’Éric Gobe (IREMAM).

Nous tenons à dénoncer cette arrestation arbitraire et appelons aux autorités tunisiennes pour demander sa libération immédiate. Cette décision arbitraire doit être condamnée sans réserve par les autorités françaises. Nous leur demandons ainsi qu’aux tutelles et institutions concernées (MESRI, MEAE, IRD, CNRS, ERC) de tout mettre en œuvre pour une libération immédiate de Victor Dupont et d’une de ses amies, arrêtée le même jour.

Les sections 04, 17 et 19 du CNU réaffirment leur attachement indéfectible aux libertés académiques ainsi que leur engagement à les défendre ».

13/11/2024